

Honoraires de l'agence

Prix maximum des prestations assurées

Vente

- 5% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur pour les biens à plus de 300 000€
- 6% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur pour les biens à plus de 200 000 € à 300 000€
- 7% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur, pour les biens inférieurs à 200 000€

Honoraires de chasse indexés sur le prix de vente, à la charge de l'acquéreur

- De 0 à 600 000 € = 4 % TVA incluse
- De 600 001 à 800 000 € = 3,50 % TVA incluse
- De 800 001 à 1 000 000 € = 3 % TVA incluse
- A partir de 1 000 001 € = 2,50 % TVA incluse

Location

Habitation :

- à la charge du locataire : un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m² pour les zones très tendues, 10€ TTC/m² pour les zones tendues, 8€ TTC/m² pour autre zones.
A cela s'ajoute 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.
- à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges TTC
- Bail code civil : un mois de loyer hors charges TTC pour le bailleur et le locataire

Local commercial ou bureau :

- à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges